

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 OCTOBRE

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

L'Agence de l'Eau lance un appel à projets suite à la pandémie de la Covid.

Il s'agit d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau, autant de priorités de la feuille de route issue des Assises de l'eau.

Cet appel à projets propose de nouvelles mesures jusqu'à fin 2021 et notamment un élargissement des aides pour les travaux de raccordement aux stations d'épuration et les travaux sur le réseau d'eau potable (jusqu'à 50 % de subventions). Le taux de subvention du Département pour les travaux sur le réseau d'eau est de 20 %.

Le Conseil Municipal souhaite inscrire la Commune à ce dispositif pour engager des travaux d'eau et d'assainissement.

Pour bénéficier de ces aides exceptionnelles, un tarif eau et assainissement plancher doit être instauré de même que pour les subventions du Conseil Départemental.

Pour l'Agence de l'Eau, le m3 doit être facturé 1 € et la redevance assainissement 1 € également.

Pour le Département le m3 doit être facturé 1.20 € et la redevance assainissement 1.30 €. A noter que la redevance assainissement n'est pas concernée par ce seuil du Département car les travaux ne sont pas éligibles.

Une augmentation progressive sur 3 ans peut être mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs eau et assainissement comme suit :

Impact sur l'abonné	2020	2021	2022
Eau m3 HT (1)	0,50 €	0,50 €	0,70 €
Eau prime fixe HT	25,00 €	40,00 €	40,00 €
Assainissement m3 HT	0,50 €	0,50 €	0,85 €
Assainissement prime fixe HT	0,00 €	20,00 €	20,00 €
Pour 120m3 TTC	219,65 €	256,57 €	328,09 €
Augmentation %		17%	28%

Prix du m3 norme agence de l'eau (objectif >1€/m3)	2020	2021	2022
Prix /m3 eau pour 120m3	0,71 €	0,83 €	1,03 €
Prix /m3 assainissement pour 120m3	0,50 €	0,67 €	1,02 €

(1) : Pour atteindre le tarif plancher de 1.20 € pour le Département, l'augmentation progressive sera poursuivie à partir de 2023.

COMPETENCE PLUi de la CCM

Rappel : la loi ALLUR a conféré un caractère automatique au transfert de la compétence P.L.U. aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 27 mars 2017. A l'époque, cette compétence était effective pour les intercommunalités, sauf mise en œuvre d'une minorité de blocage de 25% des communes membres, représentant 20% de la population du territoire. La Municipalité de l'époque s'était prononcée contre comme suffisamment de communes.

.../...

La loi ALUR prescrit que si la Communauté de commune n'est pas devenue compétente au 27 mars 2017, elle le devient automatiquement **le 1^{er} janvier 2021** (1^{er} jour de l'année suivant le renouvellement de l'assemblée communautaire). Il en résulte que les communes souhaitant s'y opposer doivent le faire dans les mêmes conditions qu'en 2017 : délibération d'opposition du conseil municipal prise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à cette prise de compétence.

URBANISME : PRESENTATION CARTE COMMUNALE ET PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques d'une carte communale et d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) fourni par M. Clary (interlocuteur de la DDT de Grenoble) décide à l'unanimité d'engager la mise en place d'un PLU.

La procédure est plus onéreuse mais bien plus structurée au niveau des règlements d'occupation et d'utilisation des zones constructibles et/ou non constructibles.

La mise en place d'un PLU fait l'objet d'une aide de l'Etat située entre 10 et 15.000 €

PROJET DE VENTE DE LA MAISON MOLIERE

La commune a acheté en 2015 une ancienne maison avec dépendances (inhabitée depuis de nombreuses années) et pensait pouvoir la confier à un bailleur social pour l'aménagement de logements.

Les démarches entreprises en ce sens ont été infructueuses et la vente du bien est proposée.

Pour information, les projets de cessions par les communes de moins de 2 000 habitants ne sont plus soumises à saisine du service du Domaine, la Commune peut procéder à la vente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de céder ce bien et de confier l'estimation aux 3 agents immobiliers domiciliés sur la commune.

Décision sur la vente et son prix au prochain Conseil Municipal.

PROJET DE CAFE ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'engager une étude d'avant-projet sommaire en ajoutant le logement de l'étage et l'état de la toiture.

Montant du devis : 6.500 € HT soit 7.800 € TTC.

FINANCEMENT DES TRAVAUX 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux 2020 (voûte du four communal, mur de soutènement à la cime des Blais et requalification du hameau les Liorats) représentent un coût total, déduction faite des subventions, de 44.260 € HT soit 53.112 € TTC.

L'accord de principe des subventions étant acquis, la programmation des travaux peut être engagée.

COMPETENCE REMONTEES MECANIQUES DE LA CCM

Philippe Robert présente au Conseil Municipal un compte rendu de la conférence des Maires qui s'est tenue le 1er octobre dernier.

Après échanges et débat, le Conseil Municipal est favorable à la prise de compétence à 9 voix pour et 2 contre.

QUESTIONS DIVERSES

- Fibre optique : le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange téléphonique avec Isère Fibre pour regretter l'annonce d'un retard sur le site internet sans prévenir la Mairie. Fibre Isère a indiqué que des problèmes de connexion de nombreuses prises doivent être réparés et devraient prendre du temps.
- Délégation au Maire : accord unanime du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à procéder aux demandes de subventions sans être obligé d'attendre une séance.
- Bon d'achat de Noël au profit des aînés : accord du Conseil Municipal (10 pour et 1 abstention) pour fixer le montant à 40 € (au lieu de 35).

La parole aux élus

- Ecole Covid : information de la directrice de l'Ecole au sujet du protocole en place et en cas de « cas contact ».
- Formation : suite à une offre de formation gratuite au profit des élus, un regroupement Elus des 4 Communes voisines pour organiser formation en commun (en priorité Budget / Urbanisme / Générale). 2 élus sont intéressés.
- RD529 : suite à une réunion des Maires du territoire sur invitation de Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil Départemental, le Maire a alerté le Président sur la dangerosité de la RD 529. Accord unanime du Conseil Municipal pour préparer un courrier co-signé des communes traversées (Monteynard, la Motte-Saint-Martin, la Motte-d'Aveillans et Pierre-Chatel).
- Dégradations : suite à de nouveaux actes de dégradations aux abords des vestiaires, accord unanime du Conseil Municipal pour programmer l'extinction de l'éclairage public à 22 h.
- Stationnements dangereux aux abords de l'école : il est prévu de demander à la gendarmerie de procéder à des contrôles.
- Toilette Sèche : étude des Devis toujours en cours
- Table d'Orientation : prise de contact à venir avec société pour réparation ou protection suite à un acte de vandalisme.
- Stationnement de voitures sur l'espace public : relancer propriétaires des voiture ventouse
- Feux tricolores : pas de modification de réglage possible.
- Stade : accord unanime du Conseil Municipal pour le prêter au club de foot de la Motte (US Valmontoise)
- Local Chasse : accord unanime du Conseil Municipal pour demander des devis de remise en état du toit
- CARM (**C**ollectif d'**A**ccueil des **R**éfugiés en **M**atheysine) : accord unanime du Conseil Municipal pour accueillir la célébration du parrainage citoyen (en fonction de la situation sanitaire).
- Mission Locale : Philippe Robert est le nouveau Président.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 h.

Prochain Conseil le 16 novembre 2020 à 20 h (réunion de travail à 18 h 30 sur les projets 2021 à 2023).